



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DU BOIS

REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est réunie le 9 décembre 2019 sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, conseiller régional, et de Mme. Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) du Grand Est :
 - suivi des actions mises en œuvre (dont retour sur comité paritaire sylvo-cynégétique du 18/11/19),
 - bilan des aides financières 2019 et prospective 2020,
 - plaquette de communication.
2. Dégâts de scolytes dans les forêts du Grand Est :
 - point d'étape sur les dégâts,
 - organisation en lien avec le comité de crise du 06/12/19,
 - actions mises en œuvre, perspectives et aides.
3. Déclinaison régionale du plan tempête national
 - trame projet du plan régional,
 - méthodologie pour la déclinaison.
4. Construction bois (action phare II.2.6 du PRFB)
 - témoignage de l'Eurométropole de Strasbourg : mise en œuvre de la politique en faveur de la construction bois,
 - témoignage de la métropole du Grand Nancy : interface avec le projet « Des Hommes et des Arbres » dans le cadre de la démarche TIGA.

Les documents de séance et les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Reunion-de-la-CRFB-9-decembre-2019>

M. GREMILLET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Anne BOSSY, nouvelle directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qui co-préside pour la première fois la CRFB.

Mme. BOSSY remercie le Conseil régional d'accueillir la CRFB dans ses locaux et présente l'ordre du jour de cette première CRFB après l'approbation du Programme régional de la forêt et du bois.

Point 1 – Programme régional de la forêt et du bois du Grand Est

Présentation par M. LAUTH (Conseil régional, direction de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt), Mme WURTZ et M. VIADER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama.

M. RUILLET s'interroge sur le type d'aide à l'investissement pour les entreprises de première transformation.

M. GREMILLET lui précise qu'il s'agit de subventions à l'investissement.

M. SIAT remarque que dans le cadre du renouvellement des peuplements, la régénération naturelle est privilégiée. Il aimerait savoir si des bilans ont été réalisés après les tempêtes de 1999 à la suite desquelles la régénération naturelle a été le mode de renouvellement principalement utilisé. Il souhaite que ces bilans alimentent les réflexions pour l'avenir.

Mme WURTZ prend note de la demande mais indique qu'il y a également eu des plantations suite à ces tempêtes, mêmes si elles ne sont pas majoritaires.

M. GREMILLET souligne que dans l'appel à projet « Amélioration des peuplements », la régénération naturelle et la plantation sont éligibles et qu'il ne faut pas opposer ces deux techniques, le mixte étant possible, les deux doivent être réfléchis. Il indique que la diversité d'essences forestières dans le Grand Est constitue un atout.

Mme WURTZ complète en rappelant que la stratégie de plantation est détaillée dans le PRFB.

M. GRANDADAM attire l'attention sur la grande incertitude pour l'an prochain. Le manque de visibilité du cours des bois lié à la crise scolyte et les élections municipales à venir l'inquiètent pour l'établissement des budgets des communes.

M. WEBER se demande si l'on a aujourd'hui les éléments qui permettent de faire les choix pour les années à venir. Il estime qu'actuellement personne ne connaît l'impact réel du changement climatique. Il s'interroge sur les critères à retenir pour avoir une bonne analyse de la situation.

M. RENAUD revient sur la question de M. SIAT qu'il trouve pertinente. Il souligne la nécessité de dresser un tableau objectif de ce qui a été réalisé 20 ans après la tempête Lothar. Il indique que la situation est inédite et compliquée et que les 3 années à venir seront capitales. Il estime qu'il faut établir dans l'année qui vient, une stratégie qui se doit d'être ouverte dans laquelle il faudra certainement distinguer les endroits où les essences ne sont plus en station et les autres pour lesquels l'analyse devra être plus fine.

Mme WURTZ indique que dans le cadre de l'appel à projets du MAA « innovation et investissements pour l'amont forestier », le projet « optimisation des travaux sylvicoles post-tempête » a été financé par le FSFB. Ce projet, porté par AgroParisTech et l'UMR Sylva, en partenariat avec le CNPF et l'ONF permettra de valoriser et de compléter les réseaux d'observation du renouvellement naturel mis en place suite aux tempêtes de 99.

M. OTT confirme qu'il ne faut pas opposer plantation et régénération naturelle. Il estime qu'avec le problème de l'équilibre sylvo-cynégétique, il sera difficile de motiver les propriétaires à reboiser, notamment les parcelles touchées par les scolytes.

M. DIEUDONNE précise que la régénération naturelle n'est pas toujours la meilleure réponse après une crise. Cette alternative est d'ailleurs impossible pour les arbres scolytés, car les porte-graines atteints ne sont pas en mesure de fournir des semences.

Mme HEYNE signale une pénurie de plants au niveau national et se demande comment envisager un reboisement dans cette situation.

M. JUNG indique que tous les acteurs concernés par la thématique « plants » ont été réunis il y a quelques semaines. Il est important de donner des garanties aux pépiniéristes en établissant un contrat de culture type qui permettra à ces derniers d'investir. La création d'une structure à l'échelle du Grand Est, destinée à porter les engagements de contractualisation, a également été évoquée. Il signale que les reboiseurs et les pépiniéristes ont été mis en difficulté avec la garantie du taux de reprise des plantations dans le contexte des sécheresses. L'idée d'un avancement de la réception des plantations au mois de juin plutôt qu'en septembre a été émise pour le Grand Est, de façon à ce qu'une éventuelle sécheresse estivale ne remette pas en cause le travail du reboiseur. A noter que la démarche est menée en partenariat avec la Bourgogne Franche Comté.

Suite à la sollicitation de Mme WURTZ, M. FRANCE-LANORD indique que FIBOIS Grand Est est à présent en ordre de bataille et que le nouvel élan de l'action interprofessionnelle préconisé dans le PRFB date déjà de l'année dernière. La fusion des trois anciennes interprofessions est un succès. Il se félicite que la Région, la DRAAF et l'interprofession partagent une même vision de la politique forestière en Grand Est.

Après le retour sur les **travaux du comité paritaire sylvo-cynégétique**, présenté par Mme WURTZ, M. PERRIN précise que sur le Massif de Rambervillers (zone à enjeu), les indices de changement écologique

(ICE) ont été mis en place cette année. Il s'étonne qu'une amélioration soit constatée dans la mesure où l'on ne dispose pas de références.

Mme WURTZ répond que s'agissant de la première ou deuxième année, l'analyse des ICE ne peut pas encore être exploitée, mais estime qu'il est légitime de constater une progression dans le relevé des ICE, utile au dialogue entre partenaires forestiers et chasseurs.

M. DESBROSSE rappelle la large implication de la Fédération des chasseurs pour collecter et compiler les données. Il souhaite que le discours reliant toutes les problématiques de la forêt à la faune sauvage soit rectifié. Il précise que certaines actions ont déjà été engagées en Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage pour augmenter les plans de chasse.

M. RENAUD indique que les acteurs de la filière ont écrit au Préfet et au président du Conseil régional pour demander le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique dans toutes les zones touchées par un dépérissement afin d'envisager un renouvellement de ces dernières. Pour le Grand Est, 60 000 ha sont touchés par des dépérissements (pas seulement d'épicéas scolytés), représentant – dans l'optique d'un reboisement - investissement s'élevant à 300 millions d'€, bien au-delà des 10 millions d'€ annoncé dans le plan d'urgence crise scolytes du MAA. Il estime que ces secteurs doivent être cartographiés, car ils constituent de potentielles zones à enjeux.

Point 2 – Dégâts de scolytes dans les forêts du Grand Est

Présentation par Mme WURTZ (DRAAF, service régional de la forêt et du bois)

M. FRANCE-LANORD s'étonne de ne voir évoquée que la problématique des scolytes alors que la crise sanitaire est plus large.

Mme WURTZ indique que le reste n'est pas oublié, évoquant notamment le travail en cours du Département de la santé des forêts pour ajuster les pratiques par rapport au hêtre dépérissant. Elle précise que le choix de réaliser un focus sur les scolytes est délibéré, de façon à ne pas allonger la durée de la séance.

M. JACQUET indique que suite aux reports successifs de l'aide à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés, des soucis de trésorerie vont se poser. Il précise que les entreprises qui ont pris le risque de commercialiser des bois vers l'Ouest vont se trouver démunies et nécessiteront probablement un appui en trésorerie pour faire face à ce problème. Il demande s'il serait envisageable que la Région mette en œuvre un dispositif d'avance en trésorerie pour ces entreprises comme cela a été fait pour la 1^{re} transformation.

M. GREMILLET reconnaît que les entreprises ne doivent pas se trouver en difficulté et souhaite que l'État puisse rapidement verser les aides aux entreprises bénéficiaires plutôt que d'avoir à monter un second dossier pour mobiliser des financements de la Région.

Mme BOSSY indique que la DRAAF est consciente du problème et est en contact permanent avec le Ministère pour faire avancer le dossier. Elle garantit que le service forêt bois se mobilisera pour instruire rapidement les dossiers dès que les textes seront publiés et les crédits disponibles.

Point 3 – Déclinaison régionale du plan tempête national

Présentation par M. KARCHER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. JACOMET constate une analogie avec la crise des scolytes en cours. Il comprend l'intérêt d'une méthodologie plus générale sur une tempête à venir mais s'interroge sur le traitement de la crise scolyte qui nécessite des réponses opérationnelles. Il estime que ce traitement peut servir au plan tempête. Il remarque enfin l'absence d'une fiche réflexe dédiée à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Mme WURTZ annonce que les deux exercices devront être dissociés, les enjeux étant différents. Elle admet qu'il y aura des parallèles comme la constitution de cellules de crise, par exemple.

M. JACOMET répond positivement à la proposition d'organisation des groupes de travail, mais étant très mobilisé par ailleurs, souhaite privilégier la visioconférence.

M. BONHOMME évoque la question du transport en temps de crise. Il indique que même s'il existe des textes comme les arrêtés autorisant le transport des bois ronds, certains gestionnaires de voirie (communes, départements,...) sont réticents à l'utilisation des routes. Il précise qu'en cas de tempête tous les massifs sont concernés et qu'il est indispensable d'avoir un réseau qui permette d'évacuer de grandes quantités de bois. Pour ce faire, il estime qu'il faut anticiper le problème en travaillant le sujet avec les collectivités concernées.

Mme WURTZ précise que la DREAL a réalisé un travail d'actualisation des itinéraires bois ronds en lien avec la crise scolytes.

M. JUNG salue le travail réalisé par la DREAL, rendu difficile par la multiplication des gestionnaires de routes avec lesquels il faut négocier tronçon par tronçon.

M. GREMILLET appuie les propos de M. BONHOMME et confirme la nécessité d'avoir des réseaux cohérents sur l'ensemble de la Région.

M. BÖHM alerte l'assemblée sur les difficultés rencontrées pour accéder aux massifs, soulignant que de plus en plus de ces difficultés sont liées à l'urbanisation. Il évoque en particulier la forêt privée pénalisée par un manque d'infrastructures et par un enclavement nécessitant, dans certains cas, l'accès à la voirie forestière communale ou domaniale.

Mme WURTZ conclut le point en recueillant l'avis favorable de la CRFB quant à la proposition de la méthodologie d'élaboration du plan tempête régional en notant que l'exercice devra être économe en temps et devra faire le lien avec la crise scolytes.

M. HUMBERT au titre des communes forestières et M. SCHILT pour la chambre régionale d'agriculture sont volontaires pour participer au groupe de travail.

Point 4 – Construction bois

Présentation par M. JUNG (FIBOIS Grand Est) et M. RUILLET (Métropole du Grand Nancy) – cf diaporama.

Mme WURTZ s'interroge sur les prix annoncés dans la présentation de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. JUNG indique que ces montants sont biaisés du fait de participations extérieures dans les projets démonstrateurs.

M. GREMILLET précise que la Région accompagne l'Eurométropole de Strasbourg et est attentive aux entreprises dans le domaine de la construction bois. Il estime important d'être ouvert et de ne pas opposer les matériaux. C'est la valorisation de la matière première qui prime.

M. LAUTH précise quelques avancées au sujet de l'utilisation du bois en citant par exemple un accompagnement possible sur une assistance à maîtrise d'ouvrage et la modification des modalités d'intervention dans le cadre du programme Climaxion, qui intègre un bonus pour l'utilisation de bois.

Mme HEYNE indique que si l'on souhaite un développement de la construction bois, il faut trouver des villes prêtes à investir. Elle annonce que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims étudie la construction d'un bâtiment en bois feuillu et précise que le Parc est en train d'élaborer une charte forestière de territoire dans laquelle la construction bois constituera une action phare.

M. FRANCE-LANORD précise que dans ce domaine il faut être raisonnable et ne pas chercher à faire systématiquement des bâtiments 100 % en bois. Il est parfois plus pertinent d'utiliser la mixité des matériaux (exemple des cages d'ascenseurs).

Conclusion

Mme BOSSY souhaite revenir sur la sécurité en forêt, suite aux décès récemment survenus et en lien avec la réalisation d'une affiche par FIBOIS, largement diffusée. Elle demande à chacun à son niveau de rappeler le message de sécurité, en particulier dans le contexte de début des travaux liés au bois de chauffage.

M. GREMILLET s'associe aux propos de Mme BOSSY. Il conclut la séance en saluant le travail réalisé entre la Région, l'État et les acteurs de la filière. Il rappelle qu'il reste de nombreux projets à réaliser ensemble et qu'il faudra poursuivre dans le même esprit pour continuer à faire avancer la filière forêt-bois du Grand Est.

Il est proposé aux participants de pouvoir faire des remarques sur le projet de plaquette de communication relative au PRFB, distribué en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BOSSY et M. GREMILLET remercient l'assemblée pour sa participation aux débats et clôturent la séance.

ANNEXE
LISTE DE PRESENCE

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016 (avec actualisation des titres si fusion Grand Est)	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	BOSSY Anne, directrice régionale adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel, vice-président commission agriculture et forêt	BLONDEL Anne-Sophie, directrice, direction de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt (DAVF) LAUTH Raphaël, DAVF, chef du service forêt LEBECQUE Margaux, DAVF, service forêt, chargée de mission
Mme la directrice régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant	BOSSY Anne, directrice	WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) VIADER Stéphane, adjoint chef de SERFOB KARCHER Eric, chargé de mission, SERFOB PIERREL Romaric, chef de service DSF (Département Santé des Forêts)
Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	RAGUET Line, cheffe de pôle adjointe, pôle énergies renouvelables	GUIDAT Stéphane, pôle construction et bâtiments durables
Mme la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant		
Mme la présidente de la commission agriculture et forêt du conseil régional ou son représentant	GAILLOT Pascale, présidente commission agriculture et forêt	
M. le président du conseil départemental du Bas-Rhin ou son représentant	Excusé	
M. le président du conseil départemental des Ardennes ou son représentant		
M. le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant	GENDROT Bernard, vice-président	
M. le président du conseil départemental des Vosges ou son représentant	CARDOT Grégory, chargé de mission forêt	
M. le président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant	Excusé	
Deux représentants des communes forestières	HUMBERT Jean-Claude, président URCOFOR Lorraine GRANDADAM Pierre, président de Communes forestières d'Alsace	NICOLAS Delphine, coordinatrice du Comité des communes forestières du Grand Est
M. le président du parc naturel régional de la Montagne de Reims ou son représentant	HEYNE Alvina, chargée de mission	WEBER Michael, président parc naturel régional des Vosges du Nord JACOB-BAUER Rita, directrice parc naturel régional des Vosges du Nord
M. le président du centre régional de la propriété forestière Grand-Est ou son représentant	OTT Vincent, président du CRPF Grand Est	LEFEUVRE Alain, directeur CRPF Grand Est

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016 (avec actualisation des titres si fusion Grand Est)	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	RENAUD Jean-Pierre, directeur territorial Grand Est	JACOMET Edouard, adjoint DT ONF Grand Est
Mme la déléguée interrégionale Nord-Est de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	PETIT Thibault, chargé d'études et de développement	
Mme la directrice régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		
M. le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant	SCHILT Christophe, chef du service valorisation du bois et territoire	
M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Alsace ou son représentant		
M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Lorraine ou son représentant		
M. le président de l'union forestière de l'Est	DACLIN Didier, président	
M. le président de l'union de la forêt privée du Grand Est	BONHOMME Patrice, président de l'Union forestière du Grand Est	
M. le président de la coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est ou son représentant	JACQUET Alain, directeur	BÖHM Frédéric, directeur COSYLVAL
M. le président des entrepreneurs des territoires de Lorraine ou son représentant	DIEUDONNE Robert, président	
M. le gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Arnaud MICHAUT ou son représentant		
M. le représentant régional du syndicat national des pépiniéristes forestiers	WINNINGER Isabelle	
M. le président de la scierie SIAT-BRAUN (Urmatt) ou son représentant	SIAT Philippe, président	
M. le gérant de la scierie COLLIGNON (Ervy-le-Châtel) ou son représentant		
M. le responsable achat bois de la société UNILIN (Bazeilles) ou son représentant	HINDERSCHID Christian	
M. le gérant de la société Escaliers SOMME (Dieuze) ou son représentant		
M. le président de la société Charpente HOUOT (Sainte-Marguerite) ou son représentant		
M. le président de la fédération interprofessionnelle FIBOIS Grand Est ou son représentant	FRANCE-LANORD Thierry, président, FIBOIS Grand Est	JUNG Sacha, directeur de FIBOIS Grand Est LEGROS Gwendoline, adjointe au directeur de FIBOIS Grand Est
M. le président du groupement syndical des négociants de bois de chauffage d'Alsace ou son représentant		
M. le représentant régional de la FGTA-FO		
M. le représentant régional de la FNAF-CGT		
M. le représentant régional de la FNAF-CFDT		
M. le président du comité régional de Lorraine de la randonnée pédestre ou son représentant		
M. le président de l'association Alsace-Nature ou son représentant	DALO Patrice	
M. le président de l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne ou son représentant		
M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ou son représentant		
M. le président de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est ou son	DESBROSSE Jacky, président de la fédération	

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016 (avec actualisation des titres si fusion Grand Est)	Membres présents ou représentés	Assistaient également
représentant	régionale des chasseurs du Grand Est	
M. Erwin DREYER, président du centre de Nancy-Champenoux de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), au titre de la recherche ;		
M. Jean-François LAIBE, président du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) bois, au titre de l'innovation et du transfert de technologie		
M. Pascal TRIBOULOT, pilote du campus des métiers et des qualifications bois, directeur de l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB), au titre de l'enseignement et de la formation professionnelle		
M. Dominique WEBER, président de l'union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), président-directeur-général de Weber-Industries, au titre de l'ameublement		
M. Yves BAILLY, membre du bureau de l'union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL), président-directeur-général de Norske Skog Golbey, au titre de la production de pâte à papier		
Invité	RUILLET Mathieu, Métropole du Grand Nancy	